



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CADES

Question écrite n° 52038

Texte de la question

M. Gérard Bapt attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la gestion de la CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale) avec pour mission la gestion et resorption à terme des déficits successifs de la sécurité sociale ou de sa seule branche maladie. L'État français a doté cet établissement public de prérogatives exceptionnelles pour optimiser la gestion de cette dette, justifiant la devise de cette caisse : « qualité, liquidité, créativité », et lui permettant de recourir à une gamme très diversifiée d'instruments de financements, difficilement contrôlables. Il souhaite être informé sur la réalité des comptes ouverts par cette caisse sur des établissements financiers étrangers, en particulier sur l'existence d'un compte ouvert auprès de la société Clearstream, et, dans l'affirmative, sur la nature des opérations effectuées, leurs montants, et la justification de l'utilisation de ce compte sur cet établissement et sur la place du Luxembourg, ainsi qu'être informé sur la réalité du compte SO155, publié par Clearstream en juin 2004, sous le libellé : « Trésor public Cades ».

Texte de la réponse

L'hypothèse relative à la présence d'un compte de la CADES est infondée. La CADES confirme qu'elle ne dispose pas et n'a jamais ouvert un compte auprès de la société Clearstream. Il est rappelé que le législateur a doté la CADES de dispositifs de gouvernance et de suivi précis - elle dispose d'un comité de surveillance ou siègent quatre parlementaires. Le conseil d'administration comprend quant à lui les directeurs généraux du Trésor et de la comptabilité publique, ainsi que des représentants de l'Agence France Trésor et de la direction de la sécurité sociale. Il est rendu compte de ses activités dans un rapport annuel au Parlement, publié en annexe du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Enfin, le président du conseil d'administration est fréquemment entendu par les commissions de finances et des affaires sociales des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Bapt](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52038

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mai 2005

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9343

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5582